



Contrat de travail à durée déterminée, formateur

Par Visiteur

Bonjour,
Je viens d'acheter un modèle de CDD de type formateur.
L'article 1 :
"Attribution de fonctions
La société s'engage aux fonctions de FORMATEUR ? THQ."
et l'article 4 :
"REMUNERATIONS
Monsieur est engagé en qualité de formateur ? THQ Niveau E1 Coefficient 240."

Je ne comprends pas ce terme de "formateur THQ" et le "niveau E1 Coefficient 240" est-il adapté à tout type de formateur ?

Merci d'avance.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je ne comprends pas ce terme de "formateur THQ"

Conformément à la Convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988, étendue par arrêté du 16 mars 1989 JORF 29 mars 1989, un formateur a généralement la qualité de technicien hautement qualifié (Initiale THQ) et a ce titre, possède un indice hiérarchie E1 en début de carrière.

Le niveau E1 coefficient 240 et le premier coefficient pour un technicien Hautement qualifié, en début de carrière toujours en vertu de la convention collective sur les organismes de formation.

Très cordialement.